



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Contrat d'ouverture de ligne de crédit auprès de la Caisse d'Epargne
d'un montant de 20.000.000 F - Avenant au contrat**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 30 juin 1997, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes ayant son siège social 18, rue Gay Lussac à POITIERS, pour un montant de 20.000.000 F, pour une durée d'un an.

Le terme de ce contrat N° 97300078 est fixé le 31 juillet 1998.

Les besoins de trésorerie de la Ville de NIORT nécessitent le recours fréquent à une ligne de crédit ouverte dans un établissement bancaire, d'un montant de 20.000.000 F (vingt millions de francs).

L'article 2 du contrat en cours prévoit la prorogation pour une durée d'un an, à la demande expresse de la Ville de NIORT. Cette demande a été formulée le 31 mars 1998.

Vu l'avis favorable émis par la Caisse d'EPARGNE Poitou-Charentes en date du 15 mai 1998, je vous propose de passer un avenant au contrat afin de recourir pour un an, à la ligne de trésorerie d'un montant de 20.000.000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver** l'avenant au contrat.
- **autoriser** Monsieur le Maire à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)